

ALLOCATION DE FIN D'ANNEE

Comme à son habitude, la CGT ne change jamais en étant toujours contre les allocations depuis 1989, où l'accord a été signé par F.O est.les autres organisations syndicales.

En sachant que chaque année, les allocations apportent de l'argent aux salariés.

Aujourd'hui, avec la crise financière et économique les salariés s'inquiètent pour leur emploi et leur salaire. Comme si cela n'était pas suffisant, la CGT dit aux salariés qu'ils ont perdus de l'argent sur les allocations, ce qui n'est pas vrai.

Pourquoi la CGT fait aujourd'hui circuler cette rumeur auprès des salariés, alors que le nouveau mode de calcul des allocations a été mis en place au début de l'année 2007 ? **L'objectif de cette organisation syndicale est uniquement le déroulement des élections Prud'homales du mercredi 3 décembre 2008.**

Les salariés n'ont rien perdu mais au contraire ce sont les jeunes qui ont gagné alors que pour les anciens cela n'a rien changé (voir **fin de tract sur la « majoration pour ancienneté des allocations »**)

Si la CGT s'inquiète des allocations, pourquoi est-elle contre la somme que perçoivent les salariés suite à celles-ci ?

FO regrette d'en arriver là mais nous ne laisserons jamais la CGT dire de fausses informations aux salariés ; nous devons être solidaires surtout en cette situation de crise. Ce qui compte aujourd'hui est l'avenir de notre site et éviter que les salariés perdent de l'argent sur leur salaire.

Si à l'heure actuelle il n'y a pas d'accord sur les allocations, les salariés ne recevront rien vu la situation économique.

Les salariés peuvent comme toujours, compter sur FO afin de les informer avec de vraies informations, qu'elles soient positives ou négatives et non pas avec de la démagogie.

AGIR AVEC FO C'EST OBTENIR DES RESULTATS

Le personnel à l'exception de celui dont le salarié est annualisé et des apprentis bénéficient des 4 allocations, mais suite à l'intégration dans le salaire de base de deux allocations printemps et d'automne, il reste donc aux salariés 2 allocations c'est-à-dire l'allocation de vacances et l'allocation de fin d'année.

- 1) **L'ALLOCATION DE VACANCES** comporte une partie intégralement hiérarchisée et majorée pour ancienneté. Sans aucun abattement, ni minoration, et une partie uniforme. L'allocation de vacances est donnée avec la paie du mois de Juin.
- 2) **L'ALLOCATION DE FIN D'ANNEE** hiérarchisée et majorée pour ancienneté avec la paie du mois de Novembre.

Ces allocations sont versées au personnel ayant une ancienneté dernière entrée de 3 mois au dernier jour du trimestre de référence de chaque allocation et inscrit sur les rôles de l'entreprise à cette même date.

**Aura pour valeur : 267,18 € au coefficient 100
Et sera versée le Vendredi 28 Novembre 2008**

Celles-ci rentrent dans le calcul de la retraite et aussi dans le calcul de la subvention au Comité d'Etablissement, c'est-à-dire quelles augmentent son budget pour le bien des salariés.

Le montant de ces allocations est revalorisé chaque année en fonction des augmentations générales appliquées dans l'entreprise aux salaires, appointement et intervenues au cours des douze mois précédant la période de référence. Ces allocations sont garanties par l'accord à Vivre signée par FO.

NEGOCIATION SUR UN AVENANT A L'ACCORD ORTT

Le lundi 24 novembre 2008 aura lieu à 14h30 la seconde réunion de négociation sur l'accord ORTT. Pour la direction il faut trouver des solutions afin d'éviter le chômage partiel aux salariés où un ouvrier perdra 28 à 30€ par jour.

La direction propose donc que les UPA, une partie des CTI et les jours des congés individuels suite à l'accord des 35 heures, fassent partie des CTC.

D'autre part, nous pouvons actuellement aller jusqu'à moins 10 jours, la direction veut passer à moins 20 jours.

FO est contre et ne signera pas cet avenant

FO a fait savoir à la direction que ce sont toujours les salariés de base qui doivent payer.

Pour FO, la direction doit également mettre en place des journées supplémentaires dans le CTC des salariés, et cela à sa charge.

Certains salariés souhaitent qu'une partie des jours UPA leur soit rémunéré, et ont également besoin de leurs congés pour les vacances d'Eté, car certains étrangers retournent au pays tous les 3 ans.

ENSEMBLE AVEC F.O.

REVENDIQUER-NEGOCIER-CONSTRUIRE-AGIR

Revalorisation des allocations de vacances et de fin d'années La revalorisation tient compte des AGS

Majoration des 2 premiers coefficients K (1 et 1,1) qui passent à 1,20

(*) le montant des allocations hiérarchisés tient compte de ces nouvelles mesures (x1,20)
(La valeur de K est fonction de l'ancienneté)

L'allocation des Vacances :

- (uniforme) passe de 209,85 euros à 240 euros paie de juin 2007 (+30€)
- (au coef. 100) passe de 157,44 euros à 191,96 euros de paie de juin 2007 (*)

L'allocation de fin d'année : (au coef.100) passe de 212, 72 euros à 259, 37 euros paie de novembre 2007 (*)

De ces nouveaux montants majorés de 20% viendront s'ajouter une majoration de :

- +10% pour les salariés qui ont de 10 à 19 ans d'ancienneté
- +20% pour les salariés qui ont plus de 20 ans d'ancienneté

Ces mesures correspondent une augmentation de salaire pour 2007 de 0,14% (en moyenne)

Ex : La revalorisation des allocations et la suppression des 2 premiers coefficients d'ancienneté correspondent :

- Pour un jeune embauché au coefficient 185 à un gain pour 2007 de 137€ (<2ans) et de 69€ (<5ans)
- Pour un jeune embauché au coefficient 285 à un gain pour 2007 de 211€ (<2ans) et de 205€ (<5ans)